

ACCUEIL DE LA MAIRIE

☎ 02 98 20 20 90

accueil@mairie-saintdivy.fr

www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage
à l'entrée de la mairie

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Jeudi de 8h30 à 12h00
Samedi de 9h à 11h30

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Annonces à déposer en Mairie
pour le **vendredi 14 avril**

En fonction de l'espace disponible, la mairie se réserve
le droit de réduire la longueur des articles

PERMANENCE DES ÉLUS

Michel CORRE, Maire, lundi de 10h à 12h,
vendredi de 14h à 15h et sur rendez-vous

Maryse DUBET, 1^{ère} adjointe chargée des travaux
et affaires sociales, mardi de 10h à 12h

Roland EOZENO, 2^{ème} adjoint chargé de la voirie
et des espaces verts, vendredi de 15h30 à 17h30

Isabelle DINCUFF, 3^{ème} adjointe chargée de
l'enfance, jeunesse et des associations, mercredi
de 10h à 12h

André LEZIART, 4^{ème} adjoint chargé de
l'urbanisme, des affaires agricoles et du
patrimoine, mercredi de 11h à 12h
et samedi matin sur rendez-vous

ÉTAT-CIVIL

Décès

René LE VOURC'H, 77 ans,
décédé le 13 mars



SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de
garde

MÉDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra
appeler le **15**, pour avoir les coordonnées du
médecin de garde, ou organiser les secours.

CABINET MÉDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

Dr SAUVANAUD Anne
Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 mars dernier en mairie sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

Compte de Gestion 2022

Le Conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP informe que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Il précise que la situation financière de la commune est saine. Ce Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion.

Compte Administratif 2022

Approbation unanime du compte administratif 2022 qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Total des dépenses : 864 036.65 € Total des recettes : 1 076 431.61 €

Investissement

Total des dépenses : 434 469.21 € Total des recettes : 340 041.09 €

Affectation du résultat 2022

Unanimité.

Taux de fiscalité directe locale

Maintien en 2023 des taux d'imposition fixés pour 2022, soit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 32.31 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 39.38 %

Instauration à compter du 1^{er} janvier 2024 de la Taxe d'Habitation sur les Locaux vacants : 12.92 % - Unanimité

Budget Primitif 2023

Approbation unanime du budget Primitif 2023 tel que suit :

Dépenses de fonctionnement	972 574.00 €
011 - Charges à caractère général	349 310.00 €
012 - Charges de personnel	419 407.00 €
014 - Atténuations de produits	3 000.00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 241.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	177 110.00 €
66 - Charges financières	21 324.00 €
67 - Charges exceptionnelles	687.00 €
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	495.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
Recettes de fonctionnement	972 574.00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	0.00 €
013 - Atténuations de charges	15 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert	2 500.00 €
70 - Vente de produits, prestations de service	75 590.00 €
73 – Impôts et taxes	624 634.00 €
74 - Dotations, subventions, participations	222 050.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	12 800.00 €
Dépenses d'investissement	1 063 484.36 €
001 - Solde d'exécution de la SI	155 975.89 €
10 – Dotation, fonds divers et réserves	1 200.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	109 060.49 €
20 - Immobilisations incorporelles	755.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	67 004.55 €
21 - Immobilisations corporelles	47 493.00 €
23 - Immobilisations en cours	617 495.43 €
45 - Opération pour compte de tiers	62 000.00 €
040 – Opération ordre de transfert entre section	2 500.00 €
Recettes d'investissement	1 063 484.36 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	354 739.76 €
13 - Subvention d'équipement	425 525.00 €
16 - Emprunt et dettes assimilées	189 708.60 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	30 270.00 €
45 - Opération pour compte de tiers	62 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	1 241.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00 €

CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

Infirmeries : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard

PERON-MIOSSEC Françoise

Les soins seront faits uniquement au domicile des patients pendant l'épidémie.

Pour vos rappels de vaccins anti-Covid 19, appelez-nous pour prendre rendez-vous.

CABINET PARAMÉDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine

EVEN Aymeric

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Sophrologue :

RICHE Julie - ☎ 06.40.35.95.02

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ÉLOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50

Horaires d'été

du 1^{er} mars au 31 octobre 2023

du lundi au samedi de 9h à 12h

et de 14h à 19h

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

AVRIL

RECYCLABLES : 6- 20

ORDURES MÉNAGÈRES : 13 - 27

Calendrier de collecte consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Landerneau Daoulas :

www.pays-landerneau-daoulas.fr



PETITES ANNONCES

Jeune homme 16 ans sérieux et motivé **propose des services** pour **aide aux courses** (boulangerie, Leclerc St-Thonan), tonte, travaux de jardinage, garde d'animaux, disponible les vacances scolaires ☎ 07.82.29.06.02

TAUPIER : Bonjour, je vous **débarrasse de vos taupes dans votre jardin**. Je suis disponible aux alentours de Saint-Divy sur un rayon de 20 km.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter. M. BALCON ☎ 06.67.59.45.41

Le **CIEL BRETAGNE** au **Relecq Kerhuon** propose des **cours d'anglais pour les scolaires**, du CM1 à la Terminale, pendant les vacances de printemps : **une semaine de stage du 17 au 21 avril** avec des cours le matin de 9h30 à 12h30, du lundi au vendredi.

Pour tout renseignement : ☎ 02.98.30.45.80
marion.perrot@formation.bretagne-ouest.cci.bzh

Vente terrain Pen Mezen

Déclassement d'une partie du domaine public de la commune de Saint-Divy issu de la voirie routière ; autorisation au Maire pour recevoir l'acte de vente et effectuer toute formalité nécessaire pour la signature de l'acte au nom de la commune – Unanimité.

Convention entre la Commune et la Société ENEDIS

Autorisation unanime pour que le Maire signe l'acte authentique concernant l'implantation de transformateurs par la Société ENEDIS sur des parcelles privées de la Commune.

Groupement de commandes

Approbation unanime des conventions de groupements de commandes (fournitures de matériel de bureau et consommables ; vérifications techniques réglementaires ; location et achat de photocopieurs ; missions d'audit des contrats d'assurance en cours et d'assistance à la passation de marchés d'assurance).

Désignation unanime des coordonnateurs de groupements de commandes (Ville de Landerneau et CAPLD).

Autorisation unanime pour que le Maire signe les conventions et tout avenant relatif à celles-ci.

Attribution du marché de la requalification de l'entrée sud du bourg

Suite CAO en date du 1^{er} mars 2023, sont retenues les offres suivantes :

Lot 1 Voirie et Réseaux Divers : Colas Centre Ouest : 451 404.55 € H.T.

Lot 2 Aménagement paysager et mobilier : Paysage d'Iroise : 63 895.70 € H.T.

Unanimité.

AMO requalification de l'entrée sud du bourg

La Commune a sollicité la CAPLD pour la passation du marché de travaux relatif à la requalification de l'entrée sud du bourg.

Approbation unanime pour la convention de passation du marché et signature par le Maire de ladite convention.

Motion de soutien à l'Hôpital de Landerneau

Le Conseil Municipal approuve la motion présentée par le Maire – Unanimité.



INFOS DU MOIS

EXPOSITION SUR LA TOPONYMIE DES NOMS DE LIEU ET L'ORIGINE PENDANT LE MOIS D'AVRIL EN MAIRIE



Avec la commission patrimoine et en partenariat avec Ti Ar Vro nous organisons **une exposition en mairie** à partir du 7 avril (hormis le mercredi 12 avril) sur la toponymie des noms de lieux et l'origine de ceux-ci avec un **temps fort** le **2 avril** avec une **conférence suivie d'un apéro concert** avec un groupe de musique irlandaise.



INFOS UTILES

ENERGENCE - VOTRE CONTRAT D'ELECTRICITE EST-IL SOUMIS AU BOUCLIER TARIFAIRE ?

Un bouclier tarifaire a été mis en place par l'Etat et permet de limiter la hausse des tarifs de l'électricité à 15% à partir de février 2023. Il s'applique aux consommateurs résidentiels et non résidentiels employant moins de dix personnes et ayant souscrit à une offre au tarif réglementé ou à prix indexé sur le tarif réglementé de vente (TRV).

Il est possible de distinguer les offres au tarif réglementé et les offres de marché. Les offres de marché peuvent être à prix fixe ou à prix indexé sur le TRV. Quand l'offre de marché est à prix indexé sur le TRV, cela signifie que le prix du kWh HT d'électricité suit les variations du tarif réglementé. Quand l'offre de marché est à prix fixe, cela signifie que le prix du kWh HT d'électricité reste identique durant toute la durée du contrat.

OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune (www.saint-divy.fr) à la rubrique « Vie économique » puis « offres d'emploi » des propositions d'emploi vous attendent



INFOS UTILES

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE DU 17 AU 21 AVRIL

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE



La municipalité proposera à nouveau pour la 1^{ère} semaine des vacances d'avril, du **lundi 17 au 21 avril**, la mise en place du dispositif « Argent de poche ».

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de la commune de 15 à

18 ans et donne la possibilité aux adolescents d'effectuer de petits chantiers de proximité durant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement sur 5 matinées (8h30-12h00), les jeunes reçoivent une indemnité de 15€ journaliers.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour compléter les documents et à renvoyer en mairie pour vous inscrire.

Le dossier d'inscription est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://wp.saint-divy.fr/archives/3779> ou en mairie.

CHIENS EN DIVAGATION

Suite à diverses doléances de riverains depuis plusieurs semaines relatives à la divagation de chiens, la mairie rappelle la réglementation existante.

Est considéré en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou de la personne qui en a la garde, qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci. Tout chien non surveillé, livré à son seul instinct, est en état de divagation (article L.211-23 du Code Rural).

En conséquence, la mairie demande que tout chien soit tenu en laisse sur le domaine public ou sur la surveillance immédiate de son propriétaire. Tout chien trouvé en errance ou en état de divagation sur le territoire de la commune sera capturé aux frais des propriétaires.

RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Modalités de recensement des françaises et des français nés en avril 2007

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs **16 ans révolus**. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du **livret de famille des parents** et d'une **pièce d'identité**.

Les contrats d'électricité en offre de marché ne sont pas protégés par le bouclier tarifaire : ces types de contrats sont donc exposés à de fortes hausses à la date d'anniversaire du contrat.

Energence



RENCONTREZ GRATUITEMENT UN CONSEILLER TENERGIE

à Brest, Châteaulin, Crozon, Landerneau, Lanrivouaré, Le Faou, Lesneven, Plabennec, Pleyben, Plomodiern

Uniquement sur RDV en contactant Energence au **02 98 33 20 09**
Energence a été choisie pour assurer l'accueil et l'information du dispositif TENERGIE, le service public de la rénovation énergétique du Pays de Brest.

Pour connaître votre type de contrat, il suffit de regarder sur votre facture d'électricité ou de contacter le service client de votre fournisseur. Si vous avez souscrit un contrat en offre de marché, nous vous conseillons de comparer votre grille tarifaire à celle du tarif réglementé.

A noter que vous pouvez changer de contrat à tout moment et décider de revenir au TRV si vous le souhaitez. Le médiateur national de l'énergie propose sur son site un comparateur d'offres des fournisseurs d'énergie (www.energie-mediateur.fr).

GERER MES BIENS IMMOBILIERS - NOUVELLE OBLIGATION DECLARATIVE

Vous êtes propriétaire d'un logement ?

En 2023, une **nouvelle disposition déclarative** a été mise en place à destination de l'ensemble des propriétaires :

- **Pour déclarer la situation d'occupation de vos biens**
- **Si vous faites des travaux**

La déclaration doit être faite **avant le 30 juin 2023** sur le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » sur impots.gouv.fr



Besoin d'aide ou d'informations ?

Vous pouvez être accompagné dans cette démarche en ligne par un agent des Finances publiques :

- **Par téléphone : 0 809 401 401** (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h) ;
- **Sans rendez-vous de 8h30 à 11h30 dans les Centres des Finances publiques de Brest Duquesne, Douarnenez, Quimper Ty-Nay, Châteaulin, Carhaix, Landerneau, Morlaix, Quimperlé et sur rendez-vous l'après-midi.**
- **Dans le réseau France Services et mairies partenaires:** retrouvez le calendrier des permanences en scannant ce QR code :



VIE DES ECOLES

ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

Inscriptions rentrée scolaire 2023-2024

La directrice, Hélène ACH, se tient dès à présent à la disposition des familles souhaitant des informations, visiter l'école et inscrire leur(s) enfant(s). Il est possible d'inscrire les enfants en filière monolingue (Français) ou en filière bilingue (Français-Breton).

Pour prendre rendez-vous, ☎ 02 98 20 26 50 - email : ec.0291745P@ac-rennes.fr

« Samuel OLLIVIER et Ewen JAOUEN, deux étudiants STAPS sont accueillis dans les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 et interviennent tous les vendredis depuis novembre dans le cadre de leur formation.

Après un premier cycle « Handball » les deux étudiants qui se destinent à l'enseignement ont mis en place un cycle « Athlétisme » pour les élèves. Au programme la découverte de différentes disciplines : marche athlétique, course de relais, épreuve de lancer, saut de haie.





VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est ouverte les mercredi et samedi de 10h30 à 12h00 et le jeudi de 17h30 à 18h30.

ALPE – COLLECTE DE JOURNAUX

Afin de financer les projets scolaires, l'ALPE de l'école Jean de La Fontaine organise **une collecte de journaux** le dernier samedi de chaque mois au local sous la mairie de 10h à 12h. La prochaine collecte aura lieu le **samedi 29 avril**.

MARCHE AVEC NOUS

04/04 : TREMAOUEZAN
10/04 : TREFLEVEZ
15 ET 16/04 : QUIBERON (weekend)
23/04 : HANVEC

VIE PAROISSIALE

Dimanche 2 avril messe des rameaux à 10 h 30 à Saint-Divy
Vendredi 7 avril célébration du vendredi saint à 20h à Saint-Thonan
Dimanche 9 avril messe de Pâques à 10 h 30 à Saint-Divy
Dimanche 16 avril messe à 10 h 30 à Saint-Divy

COUPON-REPOSE SONDAGE

Coupon à déposer à l'accueil de la mairie ou par courriel accueil@mairie-saintdivy.fr

Le bulletin municipal est imprimé chaque mois et distribué dans vos boîtes à lettres. Nous le diffusons également sur l'application CityAll et sur le site internet de la commune.

Afin de réduire les impressions papier et agir pour la protection de la planète, nous souhaiterions connaître votre avis.

Le bulletin municipal restera disponible en version papier à la mairie et dans les commerces et aux personnes qui le désirent.

COMMENT SOUHAITEZ-VOUS PRENDRE CONNAISSANCE DU BULLETIN MUNICIPAL ?

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse m@il :

N° de téléphone:.....

Souhaite recevoir le bulletin municipal à mon domicile chaque mois.

Souhaite m'inscrire pour recevoir par mail le bulletin municipal chaque mois.

Ne souhaite plus recevoir le bulletin municipal à mon domicile chaque mois

Ne souhaite pas recevoir le bulletin municipal à mon domicile chaque mois

Pour conclure ce travail les étudiants ont organisé un après-midi « Olympiades » pour les deux classes où les élèves ont pu réinvestir l'ensemble des apprentissages avec différentes épreuves en équipes. Un goûter et une remise de médailles ont clôturé ce chouette moment. Bravo à tous nos jeunes athlètes !

ECOLE SAINTE-MARIE



Semaine de la prévention des dangers domestiques

Dans le cadre de la formation des élèves sur Apprendre à Porter Secours, les élèves ont vécu une semaine balisée sur la prévention des dangers domestiques. Pour rendre plus tangible cette sensibilisation, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère (SDIS 29) est venu ce vendredi 3 mars durant l'après-midi présenter leur camion aménagé pour échanger sur les risques d'incendie.

Carnaval



Mardi 7 mars était jour de carnaval à l'école : les incontournables pirates, princesses, policiers, chats, tigres, footballeurs, militaires... ont côtoyé des personnages plus contemporains comme les super-héros ou d'autres encore plus surprenants comme des légos ! Un temps festif partagé avec quelques spectateurs amusés qui ont accompagné le défilé épargné par les intempéries. Bravo à tous pour votre sens de la fête !



VIE ASSOCIATIVE

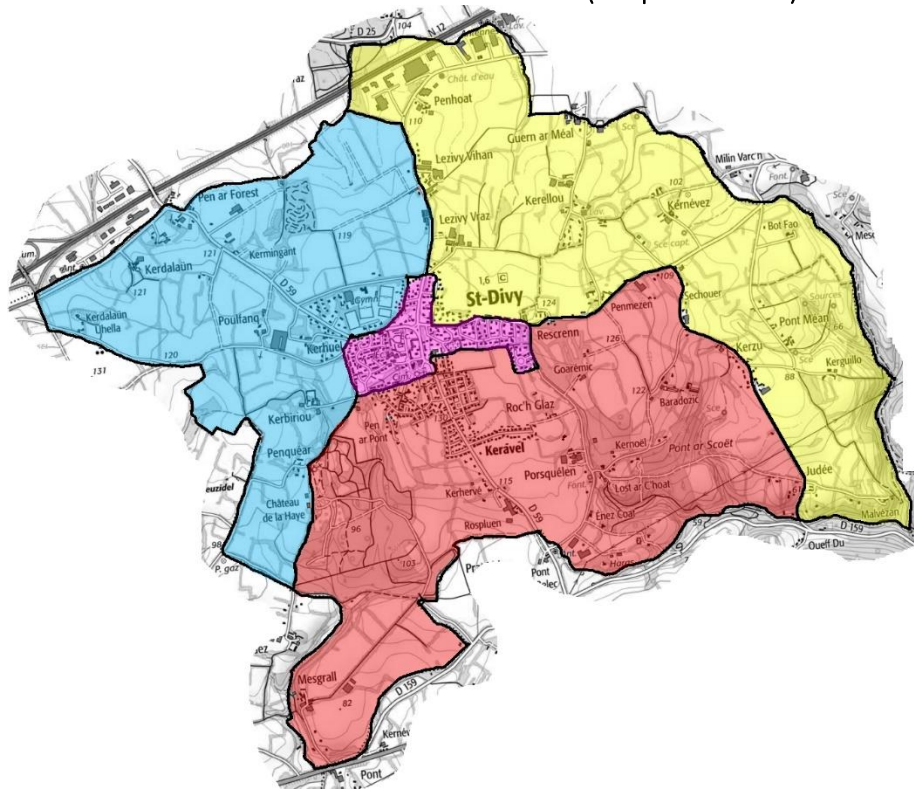
ANIMSTDIVY – LES INTERQUARTIERS 16 et 17 JUIN

ANIMSTDIVY fait revivre les **INTERQUARTIERS** (jeux proposés par ANIMSTDIVY) :

Le vendredi 16 juin : Tournoi de pétanque et concours de dominos au boulodrome (restauration et buvette sur place).

Le samedi 17 juin au « CITY » (restauration et buvette sur place) suivi d'un bal populaire ...

Présentation : La commune est divisée en 4 (voir plan ci-contre)



Démarquez-vous ! Une couleur, un déguisement, un cri de guerre, etc...

Une réunion est prévue à la **salle des Genêts le vendredi 21 avril à 20h30** avec 1 ou 2 représentants de chaque quartier afin de vous donner un maximum de renseignements. Alors dès maintenant, parlez-en à vos voisins ou potentiels partenaires de jeux. Prochainement, vous trouverez des informations complémentaires sur la page Facebook.